



AFFICHAGE MUNICIPAL ET DU CCAS

Depuis le 1er juillet 2022, les actes règlementaires et les décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel de la commune et du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Larra sont publiés sur le site internet de la mairie. Ils ne sont donc plus affichés sur les panneaux de la mairie.